INFORMATION DU PUBLIC

Documentation détaillée de la formation au permis B

Enjeux, déroulement de la formation et conditions de passage des épreuves

Établissement	ML SCHOOL
Formations concernées	Permis B – boîte manuelle et boîte automatique ; apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ; conduite supervisée
Public	Toute personne remplissant les conditions réglementaires et médicales d'accès au permis B

1. Les enjeux de la formation

La formation au permis B ne vise pas seulement la réussite à un examen. Elle doit permettre à chaque élève d'adopter une conduite sûre, responsable, autonome et respectueuse des autres usagers. Elle contribue à réduire le risque routier et à développer une mobilité durable et citoyenne.

- Connaître et appliquer les règles du Code de la route.
- Maîtriser le véhicule dans des situations de circulation variées.
- Identifier les risques, anticiper et adapter son comportement.
- Partager la route avec les piétons, cyclistes, deux-roues motorisés et autres conducteurs.
- Prendre conscience de ses limites et des facteurs aggravants : vitesse, alcool, stupéfiants, fatigue, distraction et téléphone.
- Devenir un conducteur autonome, éco-responsable et respectueux de la réglementation.

2. Le parcours de formation

2.1 Évaluation initiale

Avant la signature définitive du contrat et le démarrage de la formation pratique, une évaluation de départ est réalisée. Elle permet d'apprécier les acquis, les aptitudes, la compréhension, la perception du risque et les besoins de l'élève. Une estimation prévisionnelle du volume d'heures est communiquée. Cette estimation peut évoluer selon la progression réelle.

2.2 Formation théorique

L'élève prépare l'épreuve théorique générale (ETG) à partir de cours, supports numériques, séries thématiques et examens blancs. L'accompagnement porte notamment sur la circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers, les notions diverses, les premiers secours, la mécanique et les équipements, la sécurité des passagers et du véhicule, et l'environnement.

- Des résultats sont suivis afin de repérer les thèmes à renforcer.
- L'enseignant apporte des explications et conseille un rythme de révision adapté.
- L'ETG comporte 40 questions ; la réussite est obtenue avec au moins 35 bonnes réponses.

2.3 Formation pratique

La formation pratique est individualisée et dispensée par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner valide. Elle suit le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) et s'organise autour de quatre compétences.

Bloc	Objectif
Compétence 1	Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
Compétence 2	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
Compétence 3	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
Compétence 4	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque séance comprend un objectif annoncé, une mise en situation, des explications ou démonstrations si nécessaire, une phase de pratique, puis un bilan. La progression est tracée dans le livret d'apprentissage. Des bilans intermédiaires permettent d'ajuster le programme et le volume de formation.

2.4 Filière choisie

- Formation traditionnelle : alternance entre apprentissage théorique et leçons pratiques jusqu'au niveau requis.
- Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) : après la formation initiale et l'attestation de fin de formation initiale, l'élève poursuit son expérience avec un accompagnateur, selon les conditions réglementaires.
- Conduite supervisée : après la formation initiale, l'élève peut acquérir de l'expérience avec un accompagnateur dans les conditions prévues par la réglementation.

3. Suivi, évaluation et accompagnement

- Suivi des compétences dans le livret d'apprentissage et dans les outils pédagogiques de l'école.
- Évaluations formatives pendant les leçons et bilans de progression réguliers.
- Adaptation des objectifs et du rythme aux besoins de l'élève.
- Prise en compte des besoins particuliers et orientation vers les dispositifs ou professionnels adaptés si nécessaire.
- Présentation à l'examen lorsque les compétences nécessaires sont acquises, sous réserve des places disponibles et des conditions administratives.

4. Conditions de passage des épreuves

4.1 Épreuve théorique générale

1. Disposer d'un dossier d'inscription valide et d'un numéro NEPH actif.
2. Se présenter avec une convocation et une pièce d'identité originale admise, en cours de validité.
3. Répondre à 40 questions ; obtenir au moins 35 bonnes réponses pour réussir.

Le bénéfice de l'ETG est soumis à la durée de validité et aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.

4.2 Épreuve pratique

L'épreuve pratique de la catégorie B dure environ 32 minutes. Elle vérifie la capacité du candidat à conduire de manière autonome et sûre, à respecter le Code de la route, à partager la chaussée et à adopter une conduite économique. Elle comprend notamment un parcours en circulation, une manœuvre, un arrêt de précision, des vérifications et une question liée aux premiers secours.

- Le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31.
- Il ne doit commettre aucune erreur éliminatoire.
- Il doit présenter les documents originaux demandés et respecter les indications de l'examinateur.
- Le résultat est consulté en ligne selon les modalités communiquées par l'administration.

5. Engagements de ML SCHOOL

- Informer clairement l'élève sur les objectifs, le programme, les tarifs, les délais et les modalités d'examen.
- Mettre à disposition des moyens pédagogiques et des véhicules adaptés et assurés.
- Assurer un suivi individualisé et tracer la progression.
- Protéger les données personnelles et traiter les réclamations selon la procédure interne.
- Veiller à l'égalité de traitement et à l'accessibilité de la formation.

6. Informations pratiques

Adresse	10 rue des 2 Communes, 91480 Quincy-sous-Sénart
Téléphone	06 63 68 21 58
E-mail	contact@mlschool.fr
Agrément préfectoral	E 26 091 0010 0
Véhicules	Véhicules-école à double commande – boîte manuelle et boîte automatique
Outils	Supports pédagogiques et suivi numérique, notamment Ediser et Klaxo

Références officielles

Sécurité routière, rubrique « Passer son permis B » (securite-routiere.gouv.fr). Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) et réglementation en vigueur.